



DECLARATION LIMINAIRE CTS DU 23 JUIN 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Comité Technique, nous sommes réunis ce jour, pour le premier CT après une période de crise sanitaire.

Le **SLPFO CP Marseille** souhaite féliciter l'ensemble des personnels de l'établissement qui ont démontré tout au long de cette période très difficile pour tous, un esprit solidaire, positif et a fait preuve d'un très grand professionnalisme.

Notre organisation syndicale a tout de suite compris toute la sensibilité que cette situation allait engendrer.

Nous avons immédiatement sollicité la direction au travers d'une lettre ouverte dès le 15 mars pour que **toutes les mesures rigoureuses et inévitables soient prises**, afin de faire obstacle autant que possible à ce mal qui nous touche.

Le **SLPFO CP Marseille** a souhaité de la clairvoyance afin que toutes les préconisations et les décisions soient prises afin de protéger les personnels.

Monsieur le Directeur, nous vous remercions de nous avoir tenu informés quotidiennement de la situation de l'établissement.

Tous les personnels sont restés vigilants démontrant un engagement indéfectible. Nous sommes arrivés à passer cette crise, cela nous a rendu plus fort collectivement. Nous aurons encore des périodes difficiles à tenir, mais chaque jour gagné contre le Covid 19 est une victoire

Lors de la venue de la Ministre de la Justice sur notre établissement, le 15 mai 2020, le **SLP FO CP Marseille** reçu par son conseiller, est revenu sur plusieurs points tels que :

- les jours de AAE, ASA, qui ont été imposés aux personnels, alors que le cadre pour en bénéficier était bien défini.

- Le remboursement des frais repas et de la note du secrétariat général.

Le **SLPFO CP Marseille** est intervenu à plusieurs reprises pour vous demander l'application de celle-ci et de ne plus interpréter cette note. Ce qui est fait aujourd'hui, enfin nous l'espérons !!!

Le **SLPFO CP Marseille** vous demande également de ne pas « interpréter » à nouveau la prime attribuée aux personnels, mais d'appliquer immédiatement le décret, qui est une marque de respect envers vos personnels, qui ont œuvré au bon fonctionnement de votre établissement dans ce contexte tendu.

Le **SLPFO CP Marseille** a été et restera toujours présent aux côtés des personnels pour les soutenir dans toutes les situations.